

**Objet : RD - Charte d'aménagements cyclables**

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Pascal Ginollin
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Serge Tichkiewitch

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Marie Bénévisse à Cécile Trahand - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Alain Gaget - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Michel Dyen

• conseillers excusés : 12

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alain Saurel

**GRAND CHAMBÉRY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

# Conseil communautaire du 10 avril 2025

délibération n° 078-25 C

objet **RD - Charte d'aménagements cyclables**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, en lien avec Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité et Arthur Boix-Neveu, conseiller délégué chargé de la politique et des aménagements cyclables, indique que la Charte d'aménagements cyclables détaille les prescriptions techniques et réglementaires pour tout projet intégrant des aménagements cyclables. Elle s'adresse autant aux gestionnaires de voirie de l'agglomération, qu'aux entreprises intervenant sur le territoire (travaux publics, promotion immobilière...). Elle joue un rôle majeur dans la planification et la gestion des espaces urbains et ruraux, constituant ainsi une référence essentielle à prendre en compte.

L'objectif principal de cette charte est d'assurer une cohérence globale des aménagements présents sur le territoire de Grand Chambéry en servant de cadre de référence afin d'orienter les décisions d'aménagement, promouvoir un développement durable et harmonieux, et garantir la qualité de vie des usagers.

En application du PLUi HD valant Plan de mobilité et afin de conforter les actions de Grand Chambéry en faveur de la pratique cyclable et de répondre aux exigences en matière de sécurité et de réalisation des aménagements cyclables, il est proposé d'adopter la Charte d'aménagements cyclables qui :

- intègre les évolutions techniques et réglementaires en matière d'aménagements cyclables (exemples : panneaux de cédez-le-passage cycliste M12, chaussée à voie centrale banalisée (chaussidou)...) et les principes issus des différents guides techniques publiés (CEREMA...),
- encadre la réalisation des équipements cyclables en précisant et en renforçant les attendus en matière de réalisation (dimension de voirie, signalétique, positionnement des arceaux à vélo...).

Le projet de Charte d'aménagements cyclables est joint à la présente délibération.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voiries d'intérêt communautaire et de mobilité,

**Vu** la délibération n° 095-12 C du Conseil communautaire du 20 juillet 2012 approuvant le Schéma directeur actualisé des aménagements cyclables de Grand Chambéry et la Charte d'aménagements et de signalisation cyclables,

**Vu** la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du PLUi HD valant Plan de mobilité,

**Vu** l'avis de la commission mobilité du 26 novembre 2024 et du 21 janvier 2025,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 4 Abstentions, décide :**

**Article 1 :** d'approuver la Charte d'aménagements cyclables,

**Article 2 :** d'autoriser le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir,

**Article 3 :** d'annexer la Charte d'aménagements cyclables au programme d'orientations et d'actions déplacements du PLUi HD lors de la prochaine modification du document d'urbanisme.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **078-25 C**

Objet de l'acte :	RD - Charte d'aménagements cyclables
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 4 - Aménagement du territoire
Date de l'acte :	10 avril 2025
Annexe(s) :	Charte d'aménagements cyclables

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250410-lmc1H32499H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32499H1

Date de transmission en Préfecture :	14 avril 2025
Date de réception en Préfecture :	14 avril 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 14 avril 2025